



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**Conseil communautaire du 13 février 2025
À Montgeron**

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 00.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose d'ouvrir la séance.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Nous avons largement le quorum.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(M. Éric ADAM est désigné secrétaire de séance.)

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

M. le PRÉSIDENT.- Je vous informe que le nouveau réseau de bus va être mis en fonction à partir du 3 mars. C'est une opération pilotée par Ile-de-France Mobilités, qui fait l'objet d'une large communication qui débute dans les journaux municipaux mais surtout sur le terrain avec l'opérateur, puisqu'il y a désormais un opérateur unique qui s'appelle Keolis.

Vous avez sur table l'exemplaire d'une communication sur un territoire. Vous avez compris que le premier changement pour les usagers concerne la numérotation des bus, puisqu'elle est revue sur l'ensemble de la région Ile-de-France pour qu'aucune ligne ne porte le même numéro.

On a eu l'occasion de parler de la philosophie de cette réforme, c'est de renforcer le caractère intercommunal de certaines lignes pour éviter les correspondances, de renforcer également les fréquences. Tout cela est expliqué dans un certain nombre de fascicules que je vous invite à diffuser le plus largement possible, parce que ces changements vont évidemment susciter au moins des interrogations auprès d'un certain nombre d'usagers.

J'en profite pour dire que les points qui ont déjà été remontés sur la qualité de service font l'objet d'un suivi régulier. Il y a eu une réunion récemment entre l'agglomération, Ile-de-France Mobilités et l'opérateur Keolis avec un bilan 2024 qui s'améliore par rapport à 2023 sur les suppressions de service, mais avec des améliorations à apporter à la fois sur le recrutement des personnels mais, au-delà, sur l'entretien du matériel. J'attends d'Ile-de-France Mobilités la confirmation d'un renfort de bus, puisqu'un certain nombre de courses ne sont pas assurées compte tenu de ces difficultés sur le matériel.

Je vous indique que nous avons eu en 2024, sur le domaine culturel, de très bons chiffres de fréquentation de nos équipements, notamment les médiathèques avec une hausse de 10 % de la fréquentation, on a dépassé le seuil des 400 000 entrées, 436 000 entrées contre 396 000 en 2023. Les médiathèques accueilleront à Montgeron le 29 mars prochain le prix des Petits Loups qui est organisé au niveau du département et qui se tiendra à Montgeron cette année. La médiathèque de Draveil a ouvert la quinzaine littéraire avec Abel Quentin il y a une quinzaine de jours.

Nous avons de très bons chiffres concernant le cinéma également. Il me semblait en avoir déjà fait état la fois dernière, mais je vous donne les chiffres définitifs de 2024 : 91 000 entrées, soit 20 % de plus sur le Cyrano, avec 48 000 entrées, et 41 % de plus sur le Paradiso.

Ces chiffres sont à comparer à la situation nationale où on a une hausse de la fréquentation de 1 %. Nos cinémas trouvent leur public et nous en sommes évidemment ravis.

Dans le domaine de l'emploi, sera installé le comité départemental de l'emploi au sein duquel Faten BENAHMED et Gaëlle BOUGEROL, comme suppléante, siègent au titre de l'agglomération. Il s'agit de la réforme de France Travail qui met en place à la fois un comité départemental mais aussi des comités locaux. L'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine participera à un comité local commun à Grand Paris Sud, puisque ce sont des territoires qui ont été assemblés. La proposition faite initialement par notre territoire était de travailler plutôt avec le secteur d'Orly, avec Grand-Orly Seine Bièvre, mais la loi interdit le découpage des intercommunalités et Grand-Orly Seine Bièvre est déjà une agglomération de 700 000 habitants, qui va jusqu'aux portes de Paris et d'Ivry. Cela semblait compliqué à l'Etat.

Nous avons considéré conjointement avec l'Etat d'abord qu'il ne fallait pas que le Val d'Yerres Val de Seine reste seul, puisqu'il est pauvre en emplois et donc on a intérêt à travailler avec des territoires qui sont plus riches en emploi, et qu'il était plus logique, cette hypothèse de Grand-Orly Seine Bièvre écartée, de travailler avec le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois pour nos habitants qui est celui de Grand Paris Sud.

Sur le secteur du développement économique, je vous indique qu'une nouvelle enseigne s'est installée derrière Bluespace, que nous avons également mis en place une navette pour la zone d'activité d'Epinay-sous-Sénart dont le fonctionnement doit encore être amélioré et optimisé, mais qui est attendu depuis longtemps.

Vous avez également sur table un document à destination des acteurs économiques, qui présente de façon synthétique la stratégie d'attractivité économique du territoire et qui permet le déploiement de cette politique. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors du prochain Conseil Communautaire, puisque nous avançons avec Bruno GALLIER sur le renforcement de cette politique communautaire.

Nous aurons le 7 mars prochain - cela fait l'objet d'une délibération ce soir - la signature du traité de concession d'aménagement intercommunal pour les trois des quatre quartiers ANRU, c'est-à-dire tous les quartiers sauf la Croix Blanche puisque c'est avec Grand Paris Aménagement. Les quartiers des Hautes-Mardelles, de l'Oly et des Cinéastes sont concernés par la concession d'aménagement que nous vous proposons de signer avec Citallios.

Je termine par les travaux des modulaires pour le conservatoire de Vigneux-sur-Seine qui ont débuté.

Nous avons eu des difficultés sur le chantier du Siège à Yerres avec une entreprise défaillante nécessaire à la conduite globale du chantier, qui est interrompu pour une période sans doute de deux à trois mois, ce qui retardera d'autant la livraison de l'équipement. Cela fait partie malheureusement des défaillances auxquelles l'ensemble des collectivités doit faire face aujourd'hui.

Nous accueillerons le 12 mars prochain une nouvelle directrice générale adjointe en la personne d'Erica BATTISTONE qui est actuellement DGS dans la commune de Chateaurenard et qui nous rejoindra comme DGA Ressources dans la collectivité. J'aurai l'occasion de la présenter lors du prochain Conseil Communautaire qui se tiendra le jeudi 26 juin.

Avant cette date, nous aurons un certain nombre de rendez-vous et notamment je vous invite à noter trois rendez-vous sur le mois de mai.

Le premier concerne le traditionnel séminaire des conseillers municipaux et du Codev que nous vous proposons de tenir le samedi 17 mai.

Le 18 mai, se tiendra la journée verte et bleue, à Brunoy.

Le 23 mai, sous réserve du retour des acteurs que j'ai sollicités, nous proposons d'organiser une réunion sur la question des nuisances aériennes et de la proximité de l'aéroport d'Orly avec à la fois le président de l'autorité de contrôle des nuisances aériennes (Acnusa), des motoristes, Aéroport de Paris, tous les acteurs, pour que nous puissions débattre sereinement des enjeux réglementaires et techniques permettant de réduire les nuisances rencontrées par les riverains. On vous confirmera la date. Les courriers sont partis il y a quelques jours, mais je n'ai pas eu de retour de tous les participants, sous réserve bien évidemment de leur retour positif.

Je vous propose d'examiner à présent les décisions.

► COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur les décisions ?

M. GUIGNARD.- Je voudrais avoir des informations complémentaires sur la décision 2024-206, sur le fonds de péréquation des ressources intercommunales. A quoi correspond la somme de 89 000 € ?

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose que l'on vous transmette une fiche technique plus précise, mais il s'agit d'un fonds ancien mais pour lequel nous sommes contributeurs pour la première fois. C'est une dépense pour l'agglomération mais à un fonds national. Nous en étions exonérés jusqu'à présent mais, malheureusement, le critère qui nous fait rentrer dans le FPIC est le revenu des habitants du Val d'Yerres Val de Seine et la baisse du nombre d'habitants. On vous fait passer une petite fiche mais l'agglomération contribue ainsi que les communes à peu près au même niveau.

M. CARRÈRE.- Je voudrais revenir sur ce que vous avez évoqué en préambule : serait-il possible de nous communiquer le bilan 2024 sur la question des transports ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui. Il y a beaucoup de pages et j'ai demandé, à l'intention des maires mais il n'y a aucun problème pour que ce soit public, qu'il en soit fait une synthèse. Quand elle sera produite, il n'y a aucune difficulté qu'elle soit transmise à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Le groupe RGE a proposé qu'un certain nombre de délibérations puissent être adoptées sans présentation ni débat. Si les membres du Conseil Communautaire en sont d'accord, je vous propose l'adoption des points suivants :

Délibération n 6 : *Avenant n 6 au contrat de délégation de service public pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur de Vigneux-sur-Seine*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Délibération n 7 : *Modification de la délibération n°2024-100 du Conseil Communautaire portant approbation de la convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine relative au soutien financier volontaire apporté par l'EPCI au SDIS de l'Essonne sur la période 2025-2029*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Délibération n°8 : *Attribution de la concession pour l'aménagement des quartiers des Hautes Mardelles, la Plaine et la Prairie de l'Oly dans le cadre des projets de renouvellement urbain de*

Brunoy, d'Epinay-sous-Sénart et de Montgeron/Vigneux-sur-Seine – Approbation du traité de concession d'aménagement

M. le PRÉSIDENT.- C'est une étape supplémentaire qui nous permettra d'intervenir sur les quartiers ANRU, mais la délibération est technique ; c'est l'approbation du traité de concession avec Citallios, qui est l'opérateur que la commission d'appel d'offres nous propose de retenir.

M. DONEKOGLU.- J'avais voté contre précédemment, je voterai contre aussi.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. M. DONEKOGLU vote contre.)

Délibération n 10 : Autorisations de programme et crédits de paiement – création et inscription de crédits

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

I. IDENTIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE), REALISATION DE L'INVENTAIRE DES ZAE (IZAE) ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION DE REDYNAMISATION

M. GALLIER.- Cette délibération est une première pierre à l'édifice encore largement à bâtir du développement économique sur notre territoire et traite pour l'essentiel des zones d'activité économique (ZAE).

Un document vous a été remis sur table, que j'ai eu l'occasion de commenter lors d'une commission ad hoc la semaine dernière, qui synthétise les grandes lignes de cette politique de développement économique avec un axe premier qui est l'axe des zones d'activité économique en faisant le constat qu'il convient d'abord de commencer par intensifier la dimension économique, l'intensité économique sur nos ZAE avant d'imaginer d'autres types de développement.

Cette délibération ne fait que confirmer ce que l'on savait et qui est imposé par la loi, c'est-à-dire le transfert de compétences de l'agglomération sur les ZAE sur l'ensemble des territoires. Il restait à définir quelles étaient ces ZAE et ce que l'on allait y faire. C'est tout l'objet de la délibération qui vous est proposée.

Il s'agit d'abord de les identifier sur la base de la prise en compte d'un certain nombre de faisceaux d'indices. Une proposition vous est faite d'en retenir 5 :

- le secteur de Grand Val d'Oly qui rassemble Montalbot, Bac d'Ablon et Val d'Oly
- le secteur de Val d'Yerres 2
- la Plaine Haute à Crosne
- la zone d'activité de Mainville à Draveil
- la zone d'activité de la forêt à Epinay-sous-Sénart

Vous avez un document qui vous présente à la fois les périmètres précis de ces zones d'activité, le nombre d'entreprises qui y sont installées, le nombre d'emplois que l'on y trouve.

Le premier sujet est de valider cette liste de zones d'activité définie sur la base d'un certain nombre de critères qui sont rappelés dans la note et il n'est pas forcément utile que je vous les redonne.

Les questions qui se posent, c'est la façon dont l'agglomération va intervenir sur ces zones d'activité et notamment des questions centrales autour de la gestion des espaces publics sur ces

zones d'activité, espaces publics qui sont de fait aujourd'hui assez souvent peu entretenus, quelque peu dégradés.

Des interventions urgentes sont à mener sur ces zones d'activité, avec un principe qui vous est proposé sous forme d'une intervention consistant à maintenir la compétence voirie sur chacune des communes intéressées mais pour l'agglomération à aider, *via* les fonds de concours sur lesquels vous avez délibéré le mois dernier, les collectivités concernées à reprendre les voiries, ce qui a été le cas notamment sur la zone d'activité de Crosne.

Cette délibération va nous permettre de procéder à l'inventaire de ces zones d'activité en termes d'entreprise, en termes de foncier disponible - c'est une obligation que nous avons - afin d'identifier le plus précisément possible les parcelles sur lesquelles on pourrait installer d'autres entreprises ou intensifier l'usage économique. Le tout est regroupé dans un document qui vous a été remis et qui développe la stratégie menée par notre agglomération sur les zones d'activité. L'objectif est de redynamiser ces zones, notamment par le biais d'études qui sont dès à présent lancées sur certaines d'entre elles, c'est le cas de Val d'Oly et sur le secteur de Val d'Yerres 2 où les travaux commencent. Le résultat de cette étude vous sera présenté très prochainement.

Dans la gestion au jour le jour de ces zones d'activité, c'est la mise en place de comités de site, c'est-à-dire l'idée de rassembler deux fois par an l'ensemble des entreprises installées dans ces zones d'activité pour être à l'écoute des difficultés de ces zones et leur proposer un certain nombre de solutions. Cela a été mis en œuvre à Draveil avec notamment l'identification de problématiques liées au stationnement ; cela a été mis en place à Epinay avec l'identification d'une problématique sur les déplacements, sur les transports, d'où l'installation et la mise en place très récemment de la navette. Cela a été fait également sur la zone d'activité de Crosne avec notamment une demande extrêmement forte des entreprises de réfection de la voirie sur ce secteur qui a justifié les travaux qui ont été menés cet été.

Mme CIEPLINSKI.- Nous sommes au SyAGE ce soir et notre première commission Aménagement du territoire, mobilité, excellence environnementale a étudié un certain nombre de délibérations de ce conseil d'agglomération, se tenait le 29 janvier à 19 h 00 et il y avait visiblement un entrechoque avec une réunion du conseil syndical du SyAGE qui a malheureusement privé cette commission d'une grande partie des vice-présidents en charge, sauf M. GALLIER et Mme COTTE qui sont venus courageusement les vingt premières minutes de la réunion de la commission.

Je le dis parce que, pour ma part, je le vis un peu comme un manque de respect du travail des agents en dehors de leurs horaires habituels et des autres conseillers communautaires qui représentent également les habitants. J'imagine que c'est un concours de circonstances malheureux, mais s'il était possible de mieux coordonner les agendas, ce serait une bonne chose pour le fonctionnement de notre démocratie représentative.

Après cette remarque, nous étions un peu courts en temps avec les porteurs de sujets et je tiens à saluer l'initiative conjointe du président de la commission, Jérôme MEUNIER, et du vice-président, Bruno GALLIER, d'avoir reprogrammé dans la même semaine une seconde commission dédiée non pas à la préparation des délibérations de l'ordre du jour mais au développement économique. Je remercie les agents qui l'ont préparée et mise en place.

Par rapport à cette délibération, il y a plusieurs sujets qui ne posent pas question ; c'est une délibération en cinq articles et je voudrais savoir s'il était possible d'avoir un vote différencié sur

les articles, parce qu'il y a un plan d'actions fourni en annexe qui est l'article 3, qui est un peu court.

Je vais faire trois remarques. Tout d'abord, les actions présentées ne sont pas dotées d'objectifs ni d'échéance. La dimension environnementale est très faiblement présente alors qu'il semblerait que l'enjeu a bien été identifié en amont dans le diagnostic réalisé sur les ZAE. Avoir un axe d'intensification sans avoir en parallèle et en contrepois une dimension environnementale du plan d'actions bien étayée me paraît un peu risqué.

Enfin, troisième remarque/question, on parle de « agir avec et pour les entreprises ». C'est un sujet important puisqu'on est bien dans le cadre du développement économique et il s'agit bien de l'attractivité de nos entreprises, les attirer, les retenir, mais je me dis qu'on le fait avec elles et que l'on soit pour me dérange dans le libellé, d'autant plus que ce sont aussi des contreparties ; on le sait puisque c'est explicité en termes d'emploi, de fiscalité.

Aucun problème sur l'identification, sur les autorisations, mais sur l'article 3, le plan d'actions ne me semble aujourd'hui pas assez musclé pour être approuvé par notre groupe.

M. GALLIER.- Concernant le plan d'actions que vous jugez insuffisamment musclé, on n'a pas la prétention aujourd'hui de prédéfinir de façon précise ce qu'il va falloir faire sur chacune de ces zones d'activité. La seule ambition que l'on a, c'est de s'en occuper et de mener les études qui vont nous permettre d'approfondir les questions, de proposer pour chaque zone d'activité un plan guide d'aménagement, d'évolution de cette zone d'activité et donc de définir, à travers ce plan guide, des mesures précises et concrètes que nous serions totalement incapables aujourd'hui de vous préciser.

Vous le savez, j'en ai déjà parlé, on approfondit les choses sur Val d'Oly et lors du prochain Conseil Communautaire, nous aurons l'occasion de revenir sur cette zone d'activité. Je pense que les choses commenceront à se préciser. Nous allons engager également la réflexion sur Val d'Yerres 2.

On en est aujourd'hui à un principe de redynamisation qui justifie et nécessite des études que nous allons lancer et qui nous permettront d'être progressivement plus précis.

Concernant la dimension environnementale, la réponse est un peu la même : cette préoccupation environnementale, nous allons la rencontrer dans chacune des études et dans chacun des plans guides que nous allons devoir mettre en place pour tracer l'évolution à venir de ces zones d'activité. C'est le cas de Grand Val d'Oly où la dimension environnementale et notamment toutes les problématiques de crues et d'inondations sont prises en compte. Ces éléments vont progressivement rentrer en ligne de compte.

Sur le thème « Agir avec et pour les entreprises », il y a une notion importante, c'est que contrairement à des tas d'autres politiques publiques que nous pouvons mener sur le territoire, ce n'est pas l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine qui fait le développement économique. On est là pour susciter, pour aider, pour trouver des entreprises à s'installer sur notre territoire. On a besoin, et cela se fait à travers les comités de site, d'échanger et de partager avec toutes les entreprises du secteur, parce qu'on n'identifie pas forcément tous les problèmes et on ne saura pas non plus répondre à toutes les sollicitations. Aujourd'hui, on a deux séances de comité de site par ZAE, pour celles qui ont basculé dans ce dispositif, et on va poursuivre sur l'ensemble des zones d'activité.

M. le PRÉSIDENT.- Vous avez fait une demande de vote différencié et en regardant la délibération, je peux répondre favorablement à votre demande. Je vous avouerai qu'il y a quand même un bloc, mais si vous insistez... Avec les précisions apportées par Bruno GALLIER, je pense que vous avez été convaincue que la densification des zones d'activité peut se conjuguer avec une préoccupation environnementale et de désimperméabilisation de ces zones.

Mme CIEPLINSKI.- Une proposition de vote d'un bloc, mais en modifiant les mots puisqu'il ne s'agit pas d'un plan d'actions mais d'orientations. Mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde. Si on appelle cela des orientations...

M. GALLIER.- Les deux me conviennent.

M. le PRÉSIDENT.- On met les deux, plan d'actions et d'orientation ? Vous n'avez pas de problème que ce soit orientation ? Non.

Je ne sais pas où il est marqué plan d'actions mais l'objectif reste le même.

Vous avez vu que notre mansuétude est sans limite. Je suis d'accord avec l'amendement de Bruno GALLIER si les autres délibérations sont approuvées de façon unanime également.

Je sou mets l'amendement. Il n'y a pas de problème pour qu'il y ait « orientation » à la place de « plan d'actions » ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

II. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ABEILLE AIDE ET ENTRAIDE » DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

M. GALLIER.- Un élément complémentaire de la stratégie de développement économique, c'est de soutenir toutes les initiatives en matière d'économie sociale et solidaire.

Je vous rappelle que par le passé, l'agglomération a soutenu Visière Solidaire. Lors du dernier Conseil communautaire, on a délibéré sur la création d'une coopérative d'entreprise dans un tiers lieu à Yerres.

Il vous est proposé, en action complémentaire sur ce volet d'économie sociale et solidaire, de participer au financement d'un projet important mené par l'association Abeille Aide et Entraide, qui intervient régulièrement sur chacune de nos communes. Il s'agit de la création d'un équipement multifonctionnel qui servira à l'association pour mener un certain nombre d'actions, actions de formation, actions de sensibilisation sur les métiers dits « en tension » auprès des populations suivies par Abeille et Entraide.

Cet équipement, par son implantation au sein de la zone d'activité de Crosne, pourra devenir un espace de partage également entre les entreprises installées sur le site et même plus largement.

Autre volet important, ce sont les actions d'échange et de sensibilisation sur l'économie circulaire, le maraîchage. Ce site est aujourd'hui exploité dans le cadre d'opérations de maraîchage et plus généralement sur toutes les questions d'économie circulaire.

La proposition vous est faite de participer au financement de ce projet, qui est évalué à 963 000 €, à hauteur de 50 000 € par voie d'une subvention, l'association agissant sur fonds propres à hauteur de 70 000 € et bénéficiant d'un certain nombre d'autres financements qui sont repris dans la fiche qui vous est présentée.

Mme CIEPLINSKI.- Notre groupe est ravi que l'agglomération apporte un soutien financier à un beau projet tel que celui-ci. Il est important d'encourager le rôle de cette association sur le territoire. On voit bien qu'il y a beaucoup de liens avec les politiques publiques du territoire, c'est également cohérent avec la stratégie de développement économique. C'est donc avec grand plaisir que nous voterons pour cette délibération. Néanmoins, j'ai une remarque et une question.

Monsieur GALLIER, vous avez présenté d'autres structures comme Visière Solidaire, comme la coopérative, qui ont bénéficié de ce type de soutien financier de la part de l'agglomération.

Ma question : quels sont les critères pour choisir ou ne pas choisir de soutenir un projet d'extension, cohérent avec nos politiques publiques, développement économique, PCAET, etc. ? Je voudrais savoir pourquoi certaines initiatives bénéficient et d'autres pas. C'était plutôt pour encourager à ce qu'il y ait davantage de soutien.

Ma remarque : je note dans la délibération qu'il est indiqué un certain nombre de contreparties à ce soutien financier. Je voulais pointer que légalement ces contreparties ne doivent être valorisées à plus de 25 % du montant accordé. Et dans les temps difficiles que les associations traversent, que ce type de projet traverse, je trouve cela dur de conditionner ce type de soutien à des contreparties.

M. GALLIER.- J'entends dans votre question qu'il pourrait potentiellement y avoir d'autres propositions ou opportunités. A ma connaissance, pour l'instant, non. Le critère évident c'est le fait que ces projets croisent nos politiques publiques, que ce soit une politique publique en matière d'emploi, de développement économique, etc. environnement.

Pour le coup, cette structure Abeille Aide et Entraide croise énormément de politiques d'où l'absence de réserve que les uns et les autres on a pu avoir sur le sujet. Il y a peut-être d'autres sujets qui seront plus problématiques mais, en l'occurrence, à ma connaissance, nous n'avons pas d'autre proposition que celle que je vous ai présentée.

Concernant les contreparties, elles sont fixées dans une convention d'objectifs qui est finalement très peu différente de la relation que nous entretenons aujourd'hui avec Abeille Aide et Entraide.

On formalise un cadre de contreparties qui est largement celui qui est mis en place aujourd'hui dans les relations que les uns et les autres on peut avoir avec cette association. Je ne pense pas que l'on soit extrêmement dur. L'association va d'ailleurs la signer sans trop de difficulté.

M. le PRÉSIDENT.- Elle ne sera pas surprise ; cela fait partie de ses missions habituelles.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

III. FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DES LOCAUX DE RESTAURATION DE LA FERME A BOUSSY-SAINT-ANTOINE

M. GALLIER.- L'agglomération est propriétaire d'un local à vocation commerciale, qui est implanté sur le secteur de la Ferme à Boussy-Saint-Antoine. Il est proposé de trouver un nouvel occupant pour ce lieu avec une activité de petite restauration qui permettra d'animer cette cour qui est pleine de cachet. Il vous est proposé de consentir un bail d'occupation précaire de trois ans avec un loyer annuel somme toute extrêmement réduit de 2160 € par an et auquel on associe une participation au chiffre d'affaires à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires annuel.

Mme CIEPLINSKI.- On va voter pour et on est impatient de voir ce projet se réaliser. J'ai néanmoins deux questions : depuis combien de temps ce local était-il vide ?

Quand l'appel à publicité pour trouver un porteur de projet va-t-il être mis en place ?

M. GALLIER.- Je n'ai pas la réponse à la première question, mais les élus de Boussy-Saint-Antoine s'en souviennent peut-être mieux que moi...

Dans la salle.- Quatre ou cinq ans.

M. le PRÉSIDENT.- Apparemment, il y a déjà eu un appel à projet qui a été infructueux.

M. GALLIER.- Le nouvel appel à projet va être fait dans les jours qui viennent.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

IV. ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Mme CARILLON.- Pour vous remettre en perspective, ce plan local est la déclinaison opérationnelle de notre plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui constitue la stratégie de l'agglomération pour lutter contre la production des déchets. Il se décline sur six ans et vise à réduire de 60 kilos par habitant la collecte des déchets durant cette période.

Nous avons fait une consultation le 14 mai 2024, puis le 2 octobre 2024 pour la présentation du programme d'actions. Les membres ont été mobilisés dans des groupes de travail pour l'élaboration de cette stratégie qui a réuni environ 40 acteurs au cours de ces six ateliers.

Conformément à la réglementation, ce plan a fait l'objet d'une consultation publique de 24 jours relayée par les villes de Montgeron, Draveil et Vigneux-sur-Seine.

On a récolté 113 avis. Les contributions des habitants ont permis de prioriser 20 actions de ce plan qui ont été notées par ceux-ci et elles ont été répertoriées en six axes.

Je ne les décline pas parce que vous les avez à l'écran :

- sensibilisation et communication
- réduire les biodéchets
- renforcer l'éco-exemplarité
- réduire les déchets des professionnels
- augmenter la durée de vie des produits
- favoriser la consommation responsable.

Chaque année, nous aurons un bilan annuel pour évaluer l'avancée sur ces six ans de ce plan.

Ce plan s'articulera avec le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables et le plan alimentaire de l'agglomération qui est en cours d'élaboration.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter ce plan local de prévention des déchets et assimilés.

Mme CIEPLINSKI.- Madame CARILLON, vous savez que ce sujet me passionne et je pense que les collègues ici ce soir le savent bien aussi. J'avais souhaité en tant qu'élue minoritaire être membre de la commission d'élaboration de ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, mais cela ne m'a pas été accordé.

Je voudrais d'avance m'excuser car je vais prendre un peu de temps pour vous faire part de quelques remarques. Je pense que cela vaut la peine, parce que c'est une politique publique qui

concerne le quart du budget de fonctionnement de l'agglomération. C'est une grande partie des impôts locaux de nos concitoyens et ce sont des enjeux écologiques très importants.

Je voudrais remercier et féliciter les agents pour la qualité de leur travail, la patience, la persévérance dans l'élaboration de ce PLPDMA. Je suis parfois critique et on a l'impression que je critique le travail des agents, c'est rarement le cas. Je ne me souviens pas d'ailleurs que ce soit le cas.

La question des déchets ménagers, le quart du budget de notre agglomération, ce sont des risques financiers que cela continue de galoper sans arrêt, le tonnage, les coûts, les impôts ; les risques pour la santé, les risques écologiques associés, mais ce sont aussi des opportunités, cela peut être aussi un gisement potentiel d'emplois locaux tout à fait intégrés dans la stratégie de développement économique.

J'en avais parlé à plusieurs reprises ici, on peut vraiment voir les déchets comme une ressource, envisager une politique de filière dans le cadre de la stratégie de développement économique de l'agglomération. On a déjà identifié l'économie circulaire dans ce cadre-là.

Mes remarques vont être d'abord sur un sujet que j'ai abordé ici maintes fois, mais qui est la question de périmètre. Vous le savez, notre agglomération de neuf communes est gérée par deux syndicats, le SIREDOM et le SIVOM. Le SIREDOM a le traitement des déchets et le SIVOM a la collecte et le traitement des déchets.

On le sait, c'est un passif historique : *« Ce serait très lourd juridiquement et financièrement de se sortir de cette dualité sur le territoire »*. C'est ce qui m'a été répondu à chaque fois. En revanche, pour faire un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, si on a la volonté politique, on peut le faire de manière homogène sur l'ensemble des neuf communes de l'agglomération. Ce n'est pas le choix politique qui a été fait.

Je considère que cela nous limite dans la stratégie globale de réduction des déchets, puisqu'on se prive des ressources, des synergies, de la pensée de ces communes, des acteurs de ces communes. Pour être efficace, je pense que l'on aurait un levier plus important à neuf qu'à trois. Le but d'une agglomération est de faire ensemble, d'avoir des politiques cohérentes et de pouvoir être suffisamment forts ensemble pour envisager d'aller plus loin dans les politiques publiques. Je trouve cela un peu risqué de déléguer au SIVOM le soin de faire le programme local de prévention des déchets ménagers pour six de nos communes. On le sait, le SIVOM c'est beaucoup de communes. Laisser au syndicat qui a un territoire beaucoup plus large le soin de prévenir les déchets dans six de nos communes, il y a un risque que cela ne corresponde pas réellement aux besoins, aux opportunités du territoire et que l'on n'en tire pas le meilleur pour l'ensemble de nos politiques publiques parce que cela peut infuser des politiques de développement.

Cela crée aussi une injustice territoriale et d'inégalité entre citoyens. Plutôt que de rester sur ce sujet, c'est quelque chose que j'avais déjà évoqué au moment de l'avis en commission, je me dis qu'il n'est pas trop tard. Même si ce n'est pas réglementaire, c'est de l'extraréglementaire, mais ce serait intéressant qu'il y ait des réflexions extraréglementaires d'un programme qui soit à l'échelle de l'agglomération véritablement, parce que là je sens que j'ennuie une partie de l'assemblée qui est la partie de l'assemblée qui se dit : ils ont fait quelque chose à trois communes, c'est dommage, on n'en bénéficie pas, on ne travaille pas assez ensemble.

C'est un vrai sujet pour moi et là c'est plus une question : y a-t-il un intérêt véritable pour le SIVOM d'avoir un programme ambitieux de prévention pour les six communes ? Le SIVOM tire son revenu du tonnage de déchets. Au-delà du fait que l'on est dilué et noyé dans beaucoup de communes, y a-t-il vraiment une confiance dans la motivation de ce syndicat à être dans une politique volontariste de prévention des déchets, parce que l'idée est d'arrêter d'en produire et d'en fabriquer autant ?

Le deuxième point c'est la question des filières de biodéchets. Je trouve qu'on manque des opportunités de développement économique, de création d'emploi, d'innovation locale. Il y a la partie sur laquelle je doute depuis le début qui doit se déclencher à mi-année 2025, les fameux sacs rouges dans les bacs d'ordures ménagères pour le ramassage. Il y a d'autres solutions et il vaut mieux faire au plus proche du territoire et au plus près. Ce n'est pas forcément ce qui est le mieux écologiquement, mais ce n'est pas forcément non plus ce qui est le mieux pour changer les habitudes des gens, ce n'est pas forcément le mieux pour créer de la ressource à partir des déchets au niveau local.

Sur la question du compostage, je trouve que l'ambition est très faible. Là, on a un plan qui est un programme pour six ans. Il est prévu deux composteurs collectifs par an, pour six ans, et un nombre bien insuffisant de composteurs individuels en prenant en compte le fait qu'il y a une dégradation et donc qu'il faut aussi remplacer les composteurs anciens.

Je trouve que sur cette filière des biodéchets, on manque d'ambition, ce qui est dommageable quand on voit qu'encore 75% de nos poubelles d'ordures ménagères seraient soit du biodéchet soit du recyclage.

Enfin, c'est l'absence totale dans le plan d'actions de plaidoyer. Alors que je me souviens, Madame CARILLON, en tant que vice-présidente, vous aviez vous-même en commission dit : c'est le problème il faudrait le prendre davantage à la source, il faudrait qu'on interdise le suremballage pour l'industrie, pour la grande distribution.

Faire un plaidoyer, c'est essayer de changer les règles, les politiques publiques, les lois et réglementations, en lien avec de les parlementaires du territoire. Vous m'aviez parlé de votre proximité, Monsieur DUROVRAY, avec Mme Agnès Pannier-Runacher. Cela n'a pas duré assez longtemps pour que l'on puisse en bénéficier sur ce point, mais l'idée est de pouvoir modifier les règles pour éviter de produire à la source. On sait le faire puisque dans une délibération qui vient un peu plus tard sur le PPBE, il y a une ligne de plaidoyer, puisque les élus sont membres de la commission consultative de l'environnement d'Orly ; parce qu'il y a l'adhésion à l'association DRAPO, qu'il y a des motions qui sont votées, qu'il y a une réunion, vous l'annonciez en début de séance, qui est organisée.

La question est vraiment de travailler le bruit, la partie aérienne de nuisances en essayant de faire changer la réglementation. Et là non, on ne fait que sensibiliser les habitants, on ne cherche pas à changer les règles du jeu. Pour moi, cela dénote d'un manque d'ambition politique.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre ce PLPDMA.

M. le PRÉSIDENT.- On pensait que votre proximité avec un député aurait permis de faire évoluer la loi ...

Mme CARILLON.- Je voulais vous demander si M. Cernon avait déposé une proposition de loi sur le sujet. Il l'a déposée ?

Mme CIEPLINSKI.- Il faut lui poser la question. Je vous retourne la question.

Mme CARILLON.- Je pensais que votre proximité avec notre député vous permettrait réellement de lui suggérer une proposition de loi ; cela irait encore plus vite.

Sur ce sujet, énormément de choses sont faites au Conseil régional pour prendre des décisions en ce sens, pour porter des changements de mentalité et d'influence sur des décisions d'Etat. Encore une fois, les députés sont très bien placés pour faire des propositions.

Sur le fait que vous n'ayez pas assisté à la commission, c'est parce que nous avons voulu réserver ces commissions aux citoyens et non pas aux élus qui ont d'autres instances pour s'exprimer. N'y voyez absolument pas une censure personnelle.

Ensuite, vous parlez d'un périmètre à trois plutôt qu'à neuf. Pour présenter cela, c'est une méconnaissance du fonctionnement administratif des collectivités. A partir du moment où on a des organismes séparés, il est impossible de faire cela ensemble, à moins d'en rester à des idées, parce que c'est la loi. On peut émettre des idées ensemble, mais on peut discuter.

Je pense que cela révèle une méconnaissance de ce que ce document et ce plan ont nécessité comme travail interne, qui est conséquent et qui va jusqu'à une mise en œuvre. Quand vous avez une mise en œuvre avec des outils radicalement différents, on ne peut pas travailler à neuf, on n'aurait jamais abouti à ce travail et n'aurait même pas pu évaluer les impacts, parce qu'on a des outils qui sont fondamentalement différents.

Rappelez-vous, tous les ans au niveau du budget, quand on essaie de vous donner des comparatifs sur les deux territoires, on a un mal de chien à vous donner des choses qui sont comparées. Imaginez qu'un plan sur les déchets puisse se faire avec des organismes différents, des philosophies différentes et des outils différents, c'est utopique.

Ensuite, sur le compostage collectif, vous nous dites qu'il y a encore 75% de bio et de recyclage dans les poubelles. Oui, mais le vrai problème c'est que ce n'est pas uniforme ; on sait qu'il y a des zones très compliquées à traiter, notamment les grands ensembles et là ce n'est pas 75%, on n'arrive pas à trier. Ce n'est pas dans la mise en œuvre générale du plan que cela pêche, il faut réellement se poser la question de comment prendre en charge des choses, il faut travailler différemment. Il ne faut pas regarder les choses uniquement dans l'ensemble, mais il faut aller creuser pourquoi on a ces 75%. Ce n'est pas uniforme sur tout le territoire. A plein d'endroits du territoire, on est à 20% seulement et plus à 75%.

Il y a des nœuds durs qui sont difficiles à lever, c'est très compliqué parce que cela fait appel à la sociologie, à une organisation beaucoup plus complexe et c'est ce qu'il faut arriver à lever.

Concernant les biodéchets, nous mettons le tri des biodéchets en place à partir des vacances. Vous recevrez bientôt des informations sur ce sujet. Le tri des biodéchets va être proposé à tous les foyers et pourra réellement être complètement généralisé sur l'ensemble de ces trois communes, ce qui constitue une avancée majeure qui est une ambition très forte du territoire.

Il faudra une communication importante pour porter ce tri des biodéchets ; il faudra aussi du temps, parce qu'on sait qu'on ne change pas les habitudes du jour au lendemain. C'est donc à une échéance très courte, puisqu'il s'agit de cet été.

M. CARRÈRE.- Je voudrais répondre à Mme CARILLON.

M. le PRÉSIDENT.- Normalement, il n'y a plus de prise de parole après le rapporteur.

M. CARRÈRE.- Il y a des choses qui sont évoquées, on souhaite nous aussi apporter des éléments de réponse. Quand on relance sur une polémique, on a le droit de répondre aussi derrière.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous invite à vous exprimer rapidement.

M. CARRÈRE.- Vous évoquez la question du député Bérenger Cernon, c'est très bien, mais vous connaissez vous aussi pas mal de parlementaires car il y en a beaucoup qui siègent à la région, Madame CARILLON, vous pourriez aussi les solliciter. Jusqu'à présent, on ne les a pas vus. Ce serait bien, à ce moment-là, que vous mettiez aussi à sa disposition des salles pour qu'il puisse faire son travail de parlementaire et que vous puissiez aussi, comme cela a été fait dans la ville de Yerres, lui proposer un affichage dans les panneaux d'affichage.

Mme CARILLON.- Si vous pouviez rester dans le sujet.

M. CARRÈRE.- Je reste dans le sujet, comme vous. Je ne vous ai pas interrompue, je vous remercie de ne pas m'interrompre. Je termine mon propos et vous aurez loisir d'y répondre sans aucun doute par la suite.

J'ai le sentiment sur cette question que vous avez pris un peu la mouche, c'est dommage parce que Mme CIEPLINSKI évoquait qu'il y avait un travail qui a été fait. Même si on considère qu'il n'est pas suffisant, nous sommes, de notre côté, favorable à l'harmonisation des traitements qui sont sur l'ensemble du territoire Val d'Yerres Val de Seine. Je sais qu'il y a eu un mariage forcé, je connais l'histoire et vous la connaissez aussi, mais nous considérons qu'un habitant du Val d'Yerres Val de Seine, qu'il soit à Crosne, à Montgeron, à Vigneux ou n'importe où sur le territoire doit être en capacité de bénéficier de la même chose. Je vous rappelle qu'il y a une quinzaine d'années, on disait cela de la question de l'eau, on ne pouvait rien faire, on ne pouvait pas harmoniser. On a réussi à le faire. Je pense qu'à un moment donné, quand il y a de la volonté politique, il faut que l'on soit en capacité de vouloir le faire.

Je voulais quand même répondre à cela, parce que je trouve que l'attitude qui existe aujourd'hui au sein de ce Conseil Communautaire, du respect entre les gens et des autres points de vue qui sont exprimés, se dégrade très sincèrement et je le regrette.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Chacun s'est exprimé. On essaie, à la place qui est la nôtre, d'avancer et dans un contexte qui est le nôtre. Je maintiens qu'il faudrait des évolutions légales, qui ne dépendent pas des membres de cette assemblée, y compris sur la question... C'est un sujet qui a été abordé du temps où il y avait les deux agglomérations ou au début de la fusion, la question du SIVOM et du SIREDOM et de la capacité pour l'agglomération qui a la compétence d'avoir un seul syndicat...

Mme CIEPLINSKI.- Ce n'est pas ce que je dis.

M. le PRÉSIDENT.- Non, mais pour avoir une politique commune, il faudrait aussi avoir la possibilité pour les agglomérations de rentrer ou sortir d'un syndicat de façon plus souple qu'aujourd'hui, ce qui n'est pas permis par la loi et qui est complexe à mettre en œuvre.

Pour l'heure on essaie d'avancer sur un sujet essentiel sur lequel il y a de très belles marges de progression citoyenne, pour utiliser un terme qui nous est cher à tous.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

M. le PRÉSIDENT.- Des âmes malintentionnées pourraient mal interpréter votre vote.

M. CARRÈRE.- On assume nos votes.

Mme CIEPLINSKI.- Il n'est pas assez ambitieux.

V. ADOPTION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) 4^{EME} ECHEANCE

Mme CARILLON.- La Communauté d'Agglomération a adopté le plan de prévention du bruit dans l'environnement de troisième échéance lors du conseil municipal du 10 décembre 2019, les cartes du bruit en avril 2024.

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération élabore son plan de prévention du bruit dans l'environnement de quatrième génération couvrant la période 2024-2028 avec l'aide du bureau d'études Indépendance Ingénierie.

Le public a pu consulter du 1^{er} novembre au 2 décembre le projet de PPBE sur trois sites du territoire.

Ce projet présente un bilan du PPBE de la troisième échéance et l'analyse des nouvelles cartes de bruit stratégiques et un plan d'action pour la quatrième échéance.

Comme je l'ai dit, il n'était pas évident d'avoir des cartes de bruit précises, puisqu'ils ont changé entre deux échéances les modalités de calcul de bruit. C'est une difficulté supplémentaire qui n'aide pas à évaluer les progrès.

Depuis 2019, les neuf communes du territoire ont proposé plusieurs actions en faveur de la mobilité durable et de la réduction des nuisances sonores. J'en cite quelques-unes : acquisition des véhicules électriques, les installations de bornes de recharge, l'intégration des critères acoustiques dans les marchés publics et mise en place des éco-pâturages, encouragement pour les déplacements doux, le covoiturage et les transports publics, aménagement des zones 30, mise en place de systèmes de ralentisseurs, etc.

La Communauté d'Agglomération a également élaboré un schéma directeur pour le réseau cyclable ce qui a nécessité un énorme travail et je remercie les agents qui ont travaillé sur ces sujets.

De son côté, la SNCF a étudié 60 points noirs de bruit confirmant ainsi son engagement à réduire les nuisances et à contribuer à l'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie.

D'après l'analyse de BruitParif, encore 14 810 personnes sont exposées à des niveaux à indicateur supérieur, soit 8,3% de la population.

Sachant que la nuit, l'exposition aux bruits routiers diminue du fait de la baisse du trafic. Malgré tout, 67,8% des habitations sont encore exposées à des niveaux de l'indicateur Ln supérieurs à 45dBA, valeur recommandée par l'OMS, et 3,9% sont exposés à des niveaux de l'indicateur Ln supérieurs à 62dBA, valeur limite réglementaire pour la période nocturne.

Pour la période 2024-2028, la CAVYVS s'engage à mettre en œuvre un plan d'action composés de six axes :

- actions pour la reconnaissance de l'environnement sonore
- actions de réduction des nuisances sonores dans les secteurs bruyants
- actions en faveur des zones calmes

- actions préventives qui concernent l'information, l'adhésion à l'association BruitParif, Drapo, participation à la commission consultative de l'environnement, intervention de la police municipale, vitesse véhicule non-homologué, etc.
- actions de sensibilisation et de médiation
- suivi du plan avec une désignation notamment d'un référent PPBE, des enregistrements des actions réalisées dans le tableau.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter ce PPBE de la Communauté d'Agglomération.

Ce sont des démarches qui sont très compliquées, parce qu'elles mettent en œuvre des acteurs sur lesquels on n'a pas forcément la main et avec lesquels on doit travailler, que ce soit Orly, la SNCF, les déplacements routiers. Par exemple, sur la RN6, le département a fait d'énormes travaux de revêtement qui ont permis de diminuer les décibels. Il y a des acteurs pour lesquels on ne peut pas faire à leur place et sur lesquels on n'a pas la main. A notre niveau, toutes ces actions seront déclinées dans les années à venir.

Mme CIEPLINSKI. - Je voulais saluer le fait que l'on a pu avoir en commission l'audition de Mme Fanny Mietlick, la directrice de BruitParif. C'était très intéressant. Je trouve le rapport très pédagogique et bien fait, y compris sur les cartes qui sont parlantes. Les facteurs de bruit principaux sont les transports, toutes sortes de transports : routier, ferroviaire et aérien.

Cette distinction entre les normes réglementaires et les normes nuisibles pour la santé est très bien présentée dans le rapport. C'est assez parlant quand on parle d'années de vie perdues sur l'impact que le bruit a sur la santé et la question des endroits calmes est importante et qui est traitée.

Sur toute la partie diagnostic, on a beaucoup d'apprentissage, beaucoup de pédagogie ; c'est une lecture très utile.

Sur la consultation du public, je voudrais faire une remarque en deux teintes différentes. La teinte d'insatisfaction, c'est le peu de publicité qui a été faite pour cette consultation publique, qui n'a pas été très relayée ; c'est passé dans le journal *Le Parisien* le 14 août et sur le site de l'agglomération, mais il n'y a pas eu une démarche d'aller vers et je trouve cela dommage. Néanmoins, j'ai vu que les contributions qui ont été faites ont été prises en compte. Je préfère qu'on consulte peu, mais que l'on comprenne en compte, plutôt que de consulter beaucoup et qu'on ne prenne pas en compte. Si on pouvait faire les deux, ce serait formidable.

Concernant le programme d'actions, ce qui me gêne dans le plan de prévention en lui-même, c'est le fait que c'est une liste à la Prévert, il y a tout et son contraire. Il y a des sujets de travail à la source du bruit, on peut parler du travail qui n'a pas d'effet tout de suite, mais de plaider que vous faites et sur lequel il y a, je pense, une unanimité politique sur un couvre-feu pour les riverains.

Il y a un travail qui va à la source mais juste à côté, on nous dit : on va mettre de l'éco-pâturage à un petit endroit tout en continuant à utiliser de gros souffleurs à feuilles à 500 mètres à côté. Il y a un peu des petites incohérences et des mesures qui, je le pense, n'impactent pas énormément. On ne voit pas l'ordre de grandeur des différentes actions mises en place.

Pour rester sur l'aspect routier, parce que c'est un point majeur, on gagnerait à avoir une politique au niveau de l'agglomération d'incitation à moins de bruit. On sait que les zones apaisées à 30km/heure permettent d'avoir moins de bruit concrètement, d'avoir plus de cohabitation entre les

différentes sortes de mobilités. Certaines villes le font. Par exemple, à Montgeron, on a une zone à 30 et il serait intéressant de pouvoir l'élargir à l'ensemble de l'agglomération.

A l'inverse, vous parliez des revêtements de la RN6 qu'il faut modifier pour de l'antibruit. C'est dommage, et on le voit sur les cartes, qu'à Montgeron on mette des pavés qui sont très nuisibles en termes de bruit.

Ce sont les petites incohérences qu'il va falloir travailler.

Je suis néanmoins confiante sur la volonté politique d'aller vers un plan qui réduise le bruit dans l'environnement et l'impact sur la santé de nos concitoyennes et concitoyens. C'est pour cette raison que notre groupe votera pour ce plan.

M. le PRÉSIDENT. - Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas.

Souhaitez-vous apporter une réponse ?

Mme CARILLON. - J'ai l'impression qu'il y a eu plutôt une bonne publicité, parce que cela a aussi été relayé sur le site de chacune des villes, y compris dans les bulletins municipaux. Le problème c'est qu'il y a peu de retour et les gens ont une difficulté à s'emparer du sujet. On voit bien que tout le monde ne se sent pas concerné.

Je suis d'accord avec vous sur l'échelle des choses entre le souffleur et l'éco-pâturage mais, malheureusement, l'un ne remplace pas l'autre. La problématique étant que l'on doit aussi répondre à des besoins et que l'on n'a pas toujours les outils nécessaires pour continuer de répondre à ces enjeux de façon efficace.

Mme CIEPLINSKI. - En lien avec cette délibération, nous avons proposé une motion, mais il y a deux coquilles qui se sont glissées dans le texte. Je ne sais pas si les services en ont eu connaissance.

M. le PRÉSIDENT. - C'est la motion que vous avez transmise ?

Mme CIEPLINSKI. - Oui.

M. le PRÉSIDENT. - Nous en parlerons en fin de séance.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

IX. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

M. COLAS. - Le projet de budget qui vous est soumis s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires dont nous avons débattu il y a quelques semaines, avec deux préalables. Le premier c'est qu'évidemment, et je réponds là à l'interpellation de Christophe CARRÈRE, le budget de notre intercommunalité, comme tout budget d'une institution publique, est un acte qui prend en compte des réalités financières et réglementaires, qui est l'expression de priorités de politique publique. Ces priorités de politique publique se destinent aux usagers et aux contribuables, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain. C'est essentiel dans la stratégie financière

que nous tâchons de déployer, quels que soient un certain nombre d'aléas, cela fera l'objet de mon deuxième préalable que nous avons à subir.

Le deuxième aléa auquel nous sommes soumis chaque année, c'était encore plus un aléa cette année, c'est la loi de finances. C'est un aléa récurrent tant les gouvernements successifs depuis une vingtaine d'années ont fait des finances locales la variable d'ajustement des succès ou des échecs et bien plus souvent des échecs de leur stratégie, ont fait des finances des collectivités locales la variable d'ajustement de leur stratégie budgétaire ou fiscale nationale.

Je dis cela -on l'a évoqué au moment des orientations budgétaires- parce que nous avons bâti ce projet de budget sur la base de ce qu'était notre connaissance d'un projet de loi de finances qui, *in fine*, n'est pas celui qui a été adopté il y a quelques jours, mais qui s'inspire assez largement du texte qui avait été préparé par le gouvernement conduit par Michel Barnier.

Au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons dit, et d'ailleurs le parcours législatif de la loi de finances nous a donné raison, *a priori* l'hypothèse la plus défavorable pour l'agglomération était celle de la copie initiale et que « tout bouger » sur le projet de loi de finances concernant les collectivités devrait nous être plus favorable que ce qui était initialement prévu.

Cela semble se vérifier. C'est loin d'être parfait et quand je dis cela, je m'inscris en tant que gestionnaire public local et je ne m'inscris pas dans un débat partisan ; c'est loin d'être parfait pour les collectivités locales en général, mais c'est mieux que ce qu'on avait avant. Quand on a faim, on préfère la citrouille au carrosse. Ce qui ressort du projet de loi de finances tel qu'il a été adopté, au terme de l'utilisation par le premier ministre du 49-3, nous impacte plus modérément que ce qui était initialement envisagé au titre du PLF Barnier.

Aujourd'hui, nous sommes, pour une part, dans l'incapacité d'évaluer la totalité de l'impact pour la simple et bonne raison que nous ne sommes pas en possession des simulations de Bercy ; il faut d'ailleurs saluer la capacité linguistique des fonctionnaires du Trésor et de la direction générale des finances publiques ; nous ne sommes pas en capacité de mesurer l'impact pour notre intercommunalité du Dilico.

Le Dilico c'est ce qui succède au fonds de réserve qui était dans le PLF Barnier ; le Dilico c'est dans le PLF Bayrou. C'est le dispositif de lissage conjoncturel. Il relève d'un certain nombre de ratios dont nous sommes dans l'incapacité à cette heure de vous dire quels sont leurs effets précis pour notre intercommunalité. Nous pressentons que c'est plus favorable que le fonds de réserve, mais on est aujourd'hui en absence de certitude sur l'impact du Dilico sur les finances de notre intercommunalité.

Pour dire les choses de façon moins ironique, l'impact du fonds de réserve tel qu'envisagé par le PLF Barnier était de l'ordre de 1,4 million de prélèvement sur nos recettes. Aujourd'hui, il n'est pas impossible, du fait de la faiblesse de notre potentiel financier dont je vous rappelle qu'il est le plus faible d'Ile-de-France, que nous soyons totalement épargnés par le Dilico. A l'heure où nous nous parlons, nous sommes dans l'incapacité de le confirmer, puisque le projet de loi de finances venant d'être adopté dans des conditions qui relèvent de la commission mixte paritaire et des négociations afférentes, nous n'avons pas les simulations.

Ce que nous avons acté au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, c'est qu'on partait pour la construction de ce budget, par sécurité pour aujourd'hui et pour demain, sur les hypothèses les

plus défavorables pour notre intercommunalité. *A priori*, nous ne serons confrontés qu'à de moins mauvaises surprises que celles qui étaient initialement prévues.

Je vais me permettre un commentaire plutôt politique que technique sur ce projet de budget, puisqu'une note très complète vous a été fournie par les services : nous avons, avec l'Administration que je remercie, bâti un budget qui ne renonce en rien aux priorités politiques qui sont les nôtres ; et d'ailleurs, nous en avons débattu à l'instant sous l'égide de Bruno GALLIER sur le développement économique, mais c'est valable sur différents nouveaux champs de politique publique que nous investissons, qui ne renonce en rien aux ambitions que nous avons affichées dans le cadre de ce mandat, qui est toujours particulièrement exigeant sur la gestion et singulièrement sur le fonctionnement - on ne peut pas dire que nous ayons une intercommunalité dispendieuse, loin s'en faut - et qui est particulièrement prudent. Cela se traduit à la fois dans le fait que le projet de budget dans son fonctionnement est particulièrement tenu, même s'il affirme un certain nombre d'ambitions, je pense notamment au-delà des facteurs qui nous échappent : augmentation de la cotisation CNRACL, revalorisation des cotisations Urssaf sur la maladie pour les contractuels. On a 500 000 € de dépenses nouvelles de personnel qui sont liées aux choix que nous avons faits qui sont ceux de recruter. On a budgété en année pleine des agents qui sont venus dans les services de l'agglomération pour investir les champs de politiques publiques nouveaux dans lesquels nous nous engageons.

On retrouve en investissement le 1,5 million qui est désormais sanctuarisé pour les circulations douces et la résorption des points noirs sur les bus.

Bref, un budget particulièrement contraint, vraisemblablement avec un rendez-vous en budget supplémentaire, qui nous permettra de prendre en compte les effets concrets de la loi de finances et de procéder à un certain nombre d'ajustements ; ajustements d'abord sur le niveau d'emprunt.

On a aujourd'hui un budget qui s'équilibre, c'est traditionnel, avec un emprunt à un niveau élevé mais celui-ci est amené à être réduit considérablement ; on l'a d'ailleurs porté à zéro ces trois dernières années, ce ne sera pas le cas cette année, parce qu'on a un niveau d'investissement qui est conséquent, mais on ajustera le niveau d'emprunt en prenant en compte le résultat qui est bon de l'année 2024, parce que les finances ont été tenues.

On ajustera sur un certain nombre de sujets, je pense notamment sur la prévention spécialisée au regard des ambitions qui sont les nôtres pour le territoire, parce qu'il y a eu un débat la semaine passée entre les maires. On ajustera surtout sur l'autofinancement, c'est lié au niveau d'emprunt, puisqu'une des orientations que nous avons arrêtée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, c'est de dire que toutes les moins mauvaises surprises, dans la mesure où on a des finances en fonctionnement qui sont tenues, iront vers le financement de l'investissement et donc la réduction du niveau d'emprunt.

Je vous rappelle que notre intercommunalité n'a pas emprunté ces trois dernières années, pour différentes raisons. D'abord parce qu'il y avait de bons excédents du fait d'une gestion particulièrement prudentielle, un bon niveau de subventions de la région et du département sur un certain nombre de projets ; des dépenses de fonctionnement qui ont été tenues.

Nous avons désendetté ces trois dernières années notre intercommunalité dont le stock de dette au 31 décembre 2024 s'élevait à 43 M€, c'est-à-dire beaucoup moins qu'au moment où vous vous rappelez à quel point la question de la dette a été centrale dans les débats au moment de la fusion, à un niveau bien inférieur à celui qui était la dette des deux anciennes intercommunalités fusionnées.

Dans le contexte particulièrement contraint et aléatoire, année après année et de plus en plus aléatoire en fonction du sort qui nous est fait par la loi de finances, nous avons des finances globalement saines et surtout des marges dans le contexte contraint qui nous permettent de ne pas avoir à renoncer aux choix que nous avons faits.

Je pense que c'est, d'une certaine façon, honorer le mandat qui nous a été confié et l'engagement que nous avons pris devant cette assemblée.

M. le PRÉSIDENT.- Merci de cette présentation sur la stratégie budgétaire, présentation très politique qui vient d'être faite mais qui correspond aux orientations faites par l'Exécutif. Les chiffres sont présentés dans la note qui vous a été remise.

J'imagine que certains d'entre vous souhaitent s'exprimer.

Mme LANDRAU.- Mon intervention sera assez courte pour redonner les grandes lignes, même si j'ai quelques divergences avec les propos de Romain. Il y avait un document qui était clair et je tenais à remercier les services je l'avais fait en „, mais c'est l'occasion de le redire pour la qualité du travail qui a été réalisé, parce qu'il y avait des comparatifs. Celui qui a envie de s'intéresser au budget, c'était possible de le faire et c'était assez ludique même.

Sur le fond, j'ai plusieurs remarques sur l'augmentation du 0,12. On sait aujourd'hui que c'est 3 points au 1^{er} janvier et 15 points sur 3 ans. On a des choses qui arrivent. Au-delà de cette augmentation CNRACL, il y a une revalorisation du régime indemnitaire, la progression du GVT, on l'a tous, mais le 0,12 c'est quand même 5,51% d'augmentation. C'est non négligeable.

Il y a une forte baisse de l'épargne prévisionnelle, Romain l'a expliqué, mais c'est quand même 57 % de baisse, on passe de 5,5 millions à 2,3 millions.

On a des dépenses qui augmentent beaucoup plus vite que les recettes. Quand on dit qu'on n'est pas dispendieux... je ne sais pas si c'est tout à fait cela, parce qu'en termes d'investissement, il y a une augmentation de 62% avec un gros levier « dettes ». Depuis plusieurs années, on allait dans le bon sens ; on était revenu à un niveau de dette autour des 40 M€ qui paraissait plus raisonnable.

De manière générale, c'est un budget prévisionnel, puisqu'il y a encore des éléments qui arrivent aujourd'hui, mais une structure du fonctionnement qui est déséquilibrée compte tenu de notre niveau de ressources. On a quand même peu de ressources sur notre territoire ; il y a des contraintes.

L'épargne représente à peine 5% des recettes et donc dans ces conditions, vous n'avez peut-être pas encore pris connaissance du rapport de la Cour des comptes qui est très critique, qui est sorti il y a quelques heures, où les collectivités sont encore fléchées même si ce ne seront pas les 15 millions, mais 3 millions... on ne sait pas ce que cela donnera au final, mais les collectivités auront un effort à faire.

Que la Cour des comptes soit critique, on le sait, régulièrement, l'Etat nous redonne un certain nombre d'obligations, de contraintes. On reprend tout cela. Au-delà de cela, on doit quand même être responsable en termes de dépenses. Dans le budget aujourd'hui, il n'y a pas d'économie. Vous avez indiqué des lignes où on se dit qu'il y a des économies ou des efforts qui sont faits pour maîtriser la situation.

En l'occurrence, pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur le vote du budget.

M. CARRÈRE.- Merci de cette présentation et merci d'y avoir intégré les observations que nous avons formulées lors de la précédente réunion. Bien naturellement, nous prenons en compte le contexte national et savons que des incertitudes fortes sont encore présentes et vous l'avez rappelé en préambule. Nous notons que les personnels sont particulièrement mobilisés pour anticiper et préserver au mieux les équilibres budgétaires, mais aussi pour nous communiquer des éléments clairs et pédagogiques permettant de s'approprier les chiffres. Je souhaitais aussi les remercier.

Vous évoquez de moins mauvaises surprises dans la loi de finances : on ne peut que s'en réjouir. Sans surprise, vous le savez, nous voterons contre le budget qui est présenté, mais nous tenons néanmoins à formuler quelques observations.

Ce budget est marqué par une austérité ambiante. Il va de soi que la gestion prudentielle des dépenses de fonctionnement et la stagnation des recettes, mises à part la TEOM et la GEMAPI, témoignent aussi d'une forme un peu d'austérité locale. On pourrait le considérer comme tel.

De plus, l'absence de hausse significative des dotations et reversements de l'Etat, même si on n'a pas encore de chiffres, limite bien naturellement la capacité d'action de notre collectivité qui ne reste pas cependant inactive.

Certes, c'est essentiellement perçu comme une conséquence des politiques nationales de rigueur budgétaire, mais l'impact de la politique départementale va nécessairement rejaillir sur celle de notre agglomération. Nous devons en prendre garde.

Une fiscalité, même si elle devra être ajustée avec des bases fermes, pèse encore une fois sur les ménages qui vont devoir voir les bases de la TEOM progresser de 4 % pour un montant collecté en hausse de 7 %, mais aussi la hausse significative de la taxe GEMAPI, +20 % qui vont fortement peser sur les foyers.

On demande toujours à chacun de participer plus mais sans forcément des services en plus ou plus fiables. Je voudrais reprendre à titre d'exemple la refonte de notre réseau de bus qui a été concocté on ne sait trop où ni avec qui et ne répond pas nécessairement aux besoins des usagers. Nous prendrons le temps de cette analyse mais, par exemple, est-ce que nos salles de spectacles et nos cinémas sont bien connectés avec tous les secteurs du territoire et accessibles en bus ? Et pourquoi ne pas dynamiser et innover sur des couplets ciné/bus par exemple ?

Enfin, il faudrait trouver une solution pour que les Crosnois puissent se rendre aussi en déchetterie à Montgeron dans l'attente de la création de la déchetterie intercommunale annoncée par le maire de Crosne avec Valenton et Villeneuve-Saint-Georges. Ce projet étant peut-être remis en cause depuis la dernière élection municipale à Villeneuve-Saint-Georges.

Nous connaissons la difficulté, mais la volonté politique doit permettre de dépasser ces difficultés.

De même, le budget devrait se tourner un peu vers nos concitoyens et aussi vers ceux qui s'intéressent à la vie de notre Communauté d'Agglomération. Si notre Codev est entré dans la vie de notre agglomération, même si la fréquentation des élus à ces initiatives reste trop peu discrète, pourquoi ne pas allouer symboliquement un budget au Codev en lui demandant de formuler auprès des élus des priorités dans l'organisation des dépenses pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes de la population ?

La baisse des financements de l'Etat et des compensations fiscales qui caractérisent la stagnation des reversements de compensation de TVA et la baisse des dotations de l'Etat réduisent les

marges de manœuvre, tout comme la baisse annoncée du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Pour le groupe du Rassemblement de la gauche et des écologistes, ce budget donne une priorité trop faible au service public et à la transition sociale et écologique.

Si l'on note la volonté de maintien des services à la population, les dépenses de fonctionnement augmentent moins vite que l'inflation et les besoins.

La hausse des charges de personnel est due en partie à des facteurs exogènes que sont les cotisations, le GVT et non un renforcement significatif des effectifs pour améliorer l'efficacité de nos services publics et répondre aux besoins de la population.

Nous avons trop le sentiment que de nombreux postes restent vacants et l'important turnover sur des postes centraux de l'activité communautaire ne peut qu'interroger.

Enfin, quand on prend en compte le contexte national et départemental, on peut se questionner sur la pérennité à venir des subventions aux associations dont le travail est nécessaire sur notre territoire et reconnu par les acteurs, mais qui s'inquiètent de leur avenir face aux coupes sombres de certaines collectivités alors que le renforcement des services de proximité auxquels elle contribue est indispensable.

Il apparaît évident que le budget de cette année reste basé sur un modèle de développement centré, une fois de plus, sur l'investissement, un peu l'endettement. L'augmentation des investissements passant à 26,5 millions repose en grande partie sur ce nouvel emprunt maximum de 15 M€ tel qu'il est proposé aujourd'hui, qui pose la question de la soutenabilité de l'endettement, mais on sait bien que cette dette est maîtrisée et saine *a priori*.

Les investissements sont essentiellement sur les équipements, dont le Siège de la Communauté d'Agglomération et le conservatoire de Draveil, ainsi que la solarisation d'Aqua Sénart et l'investissement dans les chaufferies des équipements aquatiques qui marquent une volonté d'entrer et d'accélérer éventuellement la transition écologique mais qui reste quand même le parent pauvre des investissements.

Il nous faudrait donc un plan massif de rénovation énergétique de nos équipements publics.

Notons enfin les crédits d'investissement alloués aux circulations douces. La dernière réunion plénière du Codev a montré combien il était nécessaire d'avoir des débats et des échanges pour élaborer avec les acteurs du territoire les priorités des axes à développer mais, au-delà, les aménagements à réaliser.

Pour nous, la transition écologique nécessaire reste en demi-teinte bien que certaines actions soient mises en place : le fonds pour la transition énergétique, le schéma de biodiversité, l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique. Les montants alloués restent limités par rapport, nous semble-t-il...

Enfin, un mot sur le budget annexe de l'Eau et la décision historique du tribunal de Versailles le 3 février dernier ayant rejeté le recours du délégataire sur la fixation à 45 centimes d'euros le mètre cube. Je considère que c'est une première victoire qui doit permettre à l'ensemble des élus de prendre conscience de la situation. Il y aura des impacts sur le budget de notre collectivité et le porte-monnaie des consommateurs. Peut-être, Monsieur le Président, que vous en direz un mot au cours de ce Conseil Communautaire.

En conclusion, ce budget semble marqué par une logique de gestion contrainte et prudente, avec peu de marge de manœuvre pour des politiques sociales écologiques ambitieuses. Ne perdons pas de vue que le domaine de la santé est aujourd'hui une préoccupation majeure des habitants de notre territoire, tout comme le cadre de vie démontrant la nécessité d'une politique sociale et écologique probablement un peu plus ambitieuse.

M. DEGEN.- Je voterai pour le budget primitif, mais j'aurais préféré que figure aussi à l'ordre du jour le vote sur les TEOM et aussi la GEMAPI, comme on l'avait fait sur les précédents Conseils Communautaires. C'est un peu compliqué pour moi, parce que vous connaissez ma position sur les taxes qu'on va encore augmenter ; j'appréhende un peu. Je crois que c'est au prochain conseil du mois d'avril que l'on votera, je l'imagine, les augmentations de taxes. C'est une nouvelle fois encore le contribuable qui va voir sa taxe foncière augmenter sur les TEOM, les bases générales, la GEMAPI. C'est pour cette raison que je me laisse le choix au prochain conseil de voter contre.

J'avais une remarque. J'ai cru voir qu'il y avait un montant de 500 000 € pour les zones d'activités économiques dans le budget. Quelles sont les zones d'activité qui seront concernées par les travaux ? J'ai entendu tout à l'heure Val d'Oly et Val d'Yerres 2. Quelles zones d'activité seraient concernées en 2025 par ce montant de 550 000 € pour études et fonds de réserve ?

M. COLAS.- Dans la mesure où j'ai à cœur de donner des éclairages sur la GEMAPI singulièrement un soir où nous nous réunissons au SyAGE, je garde cela pour la fin.

Si j'étais roublard, mais je ne le suis pas, je dirais que d'un côté on nous reproche un budget dispendieux, de l'autre un budget austéritaire, c'est qu'on n'est pas très loin de l'équilibre. Mais puisque je ne suis pas roublard, je vous épargne cette remarque.

Plus sérieusement, et là je vais me permettre un commentaire personnel, chacun est dans son rôle et c'est parfaitement légitime ; l'opposition s'oppose, et c'est parfaitement normal, vient aiguiller et c'est son rôle et c'est plutôt sain en démocratie. Il ne faut pas que celles et ceux qui appartiennent à l'Exécutif s'en offusquent et il ne faut pas non plus prendre cela pour une dégradation du climat quand l'Exécutif répond à une interpellation. Je dis cela parce qu'il n'y a pas de dégradation du climat entre nous.

Quand on nous demande de faire du lobbying pour changer la loi alors que l'on a une représentante, pour cette intercommunalité, au groupe écologiste et un autre au groupe LFI pour porter les sujets de la transition écologique et de la justice fiscale, il y a de meilleurs créneaux que le Conseil Communautaire et c'est être lucide et ne pas trahir ce que je pense que de dire cela. Ce n'est pas une dégradation du climat que de se dire les choses ainsi.

De la même façon, on a eu la discussion dans un autre cadre ce matin avec le président, je sais quel sort est fait aux finances locales depuis une vingtaine d'années aux collectivités locales. Il y en a pour tout le monde. Cela fait des années que je travaille, parce que cela me passionne, sur le sujet des finances locales et pas exclusivement les finances de notre agglomération.

Les collectivités qui aujourd'hui prennent le plus cher ce sont les départements et singulièrement les départements comme le nôtre.

Ayant été moi-même en responsabilité exécutive au département, je mesure la situation dans laquelle il est. Si je me permets tout ce long développement, c'est parce que je sais qu'il y a eu de violents débats sur le sujet du budget au département ces temps derniers, que chacun est dans sa position, qu'il est difficile quand on est en responsabilité de devoir faire des choix qui sont, par

essence, des choix compliqués parce qu'aucun d'entre nous n'aime se faire élire pour faire des coupes, sauf à relever d'une forme de perversion qui, à mon avis, n'est pas salubre.

Ce n'est le plaisir de personne, mais il est sain que l'on ait ces débats et que chacun soit dans son rôle d'aiguillon.

Je me souviens d'un président du département, installé depuis peu, qui n'a pas manqué d'étriller la gestion de ses prédécesseurs avec une certaine véhémence, suscitant à l'époque l'émotion de celles et ceux qui étaient attaqués. Je l'invite donc à relativiser le jugement qu'il porte aujourd'hui sur les attaques dont il est l'objet.

Tout cela pour vous dire que très sincèrement, et j'ai dit que j'étais dans une expression personnelle, je pense qu'il est nécessaire que les uns et les autres nous nous disions les choses, que nous nous aiguillonnions mais qu'en vérité, moi qui suis le plus ancien des maires en responsabilité dans cette intercommunalité, on a atteint un degré de maturité entre nous, et il y a des sensibilités différentes - et je ne parle pas simplement que de positionnement partisan - du fait des parcours, du fait de l'histoire de nos villes, etc. C'est le moment de le dire sur ce budget.

On est dans une situation éminemment complexe avec une intercommunalité qui est structurellement extrêmement fragile en termes de recettes. Cela a été rappelé dans différentes interventions.

Ce soir, je parle beaucoup plus de politique que de chiffres, parce qu'on est là aussi pour cela, dans ce contexte particulièrement contraint et compliqué et on le doit - je le dis sans flagornerie parce que je suis capable de le dire aussi quand je ne suis pas d'accord - à l'état d'esprit que fait régner le président au sein de notre collectif, entre autres, on arrive à tirer notre intercommunalité vers le haut et s'il y a deux points sur lesquels je voudrais m'inscrire en faux, parce qu'on essaie d'être sûr de l'équilibre et donc nécessairement de porter des efforts et donc d'accroître la dépense publique sur certains secteurs et dans le même temps non pas d'opérer des renoncements mais de serrer les boulons à d'autres endroits, parce que cela relève de priorités et de la responsabilité de la gestion.

Globalement, dans la situation particulière qui est celle de notre intercommunalité, structurellement faible en termes de recettes, je vous invite collectivement, évidemment je suis le premier des insatisfaits de tout ce que j'entreprends, parce que cela ne va jamais assez vite, cela ne va jamais assez loin, mais mesurons le chemin parcouru par cette intercommunalité. Rappelons-nous les conditions dans lesquelles elle est née en 2016 et regardons dans ce budget tout ce qui n'existait pas, tout ce dont nous ne débattions pas il y a encore cinq ou six ans de cela.

Je le disais à dessein, le 1,5 million sur les circulations douces est maintenant gravé dans le marbre, il est dans notre trajectoire financière pour les prochaines années. Ce n'est pas 1,5 million cette année, c'est 1,5 million que l'on veut déployer chaque année. Ce sont des sujets dont on ne parlait pas il y a encore 5-6 ans et tout ceci dans un contexte compliqué.

Je crois et j'entends avec sincérité les positions des uns et des autres mais, globalement, dans la situation singulière qui est celle de notre intercommunalité, toutes choses égales par ailleurs, on arrive quand même à dégager des pistes et collectivement, précisément vis-à-vis des usagers et de nos mandants, on peut être fier, parce qu'il y aura un vrai bilan de cette intercommunalité.

Je vous dis cela instruit de l'expérience qui est la mienne de 17 ans de mandat au sein d'abord du Val d'Yerres puis du Val d'Yerres Val de Seine.

Sur la question de la GEMAPI, les élus qui siègent dans cette maison ont, sur ma proposition, décidé d'augmenter la contribution GEMAPI qui est levée non pas simplement sur le Val d'Yerres Val de Seine mais sur l'ensemble du territoire du bassin versant Yerres Seine, donc sur les contribuables de 118 communes ; un peu en Essonne, un peu en Val-de-Marne et beaucoup en Seine-et-Marne.

L'augmentation de cette contribution est de 1,48 € par habitant du bassin versant. Cela me gêne que l'on compare dans un même mouvement l'augmentation continue des TEOM, pour des raisons qui ne sont pas illégitimes, mais qu'on compare des montants qui ne relèvent pas du tout de la même échelle et si précisément le syndicat augmente pour la première fois depuis qu'il est compétent en matière de GEMAPI son niveau de contribution, c'est parce qu'il a besoin de financer un certain nombre de réalisations, notamment les zones d'expansion de crue. Personne n'est en capacité de dire que nous pouvons nous en passer au regard des épisodes que nous vivons de plus en plus souvent, notamment les zones d'expansion de crue qui permettront d'atténuer les effets des épisodes de pluviométrie intenses sur la base Vallée de l'Yerres.

Les travaux que nous allons réaliser seront financés, et je salue les vice-Présidents du syndicat qui sont présents dans cette salle, par les contribuables que nous sommes dans le Val d'Yerres Val de Seine mais aussi par les contribuables de l'amont qui, eux, ne sont pas concernés par le risque inondation, mais parce qu'ils ne retiennent pas les eaux, chez nous, nous inondent, faisant vivre ici le beau principe de la solidarité amont-aval, mais on parle de 1,48 € par habitant pour un an pour améliorer la résilience du territoire aux inondations.

Il est parfois bon de dépenser un peu plus d'argent public pour éviter beaucoup de dépenses privées, parce que cela tombe *in fine* dans les mêmes poches, celles du consommateur ou du contribuable.

M. le PRÉSIDENT.- Je voudrais remercier le vice-Président aux finances, à la fois de la préparation et de la présentation de ce budget, et rassurer Romain COLAS sur la position du président du département et sa sérénité, même s'il est parfois triste du niveau du débat public et ce n'est pas le cas de cette enceinte.

Je vous propose que nous passions au vote sur le budget.

C'est un vote global et pas par chapitre ?

Il est réputé voté par chapitre.

Y a-t-il un accord pour que le vote soit global ?

(Approbation des élus.)

Cette précision étant apportée, je vous invite à voter le budget 2025.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD. 2 abstentions de M. DONEKOGLU et Mme LANDRAU)

M. le PRÉSIDENT.- Le budget 2025 est adopté.

Merci à Romain et aux services pour la présentation de ce budget qu'il nous appartient désormais d'exécuter.

Nous aurons l'occasion de revenir dessus compte tenu des ajustements qu'il faudra opérer de façon sans doute plus forte cette année que les années précédentes en raison des conditions de son élaboration.

Nous avons ensuite le budget annexe et l'office du tourisme.

M. COLAS.- La décision du tribunal administratif de Versailles concerne une délibération de fixation unilatérale du prix de l'eau prise par l'agglomération Grand Paris Sud, antérieure à la création du SMF, dans le cadre des débats que vous avez suivis et qui occupent les intercommunalités, le SMF et la société Suez.

Elle laisse augurer que vraisemblablement, sous réserve de la décision de la Cour administrative d'appel parce qu'on est en première instance, les recours portés par Suez sur les délibérations ultérieures du SMF sur le même objet, à savoir la fixation unilatérale de prix, pourraient connaître le même sort.

Ce que dit la décision de Versailles, et on a eu une réunion ce midi avec les intercommunalités concernées et les conseils du syndicat, c'est qu'elle est positive sans être historique. Positive dans la mesure où elle considère que Grand Paris Sud était fondé, en l'absence de contrat, à fixer par délibération le prix de l'eau. Elle ne préjuge pas de la validité de ce prix. Le juge administratif considère qu'en l'absence de contrat, il appartient à la puissance publique, en vertu de ses prérogatives, de fixer un tarif.

Suez, sur la base de cette décision, est fondé à interjeter appel. J'imagine que la société le fera, et, en fonction de la décision qui serait prise par la Cour administrative d'appel, est fondée à engager une procédure indemnitaire.

En vérité, on a un jugement qui conforte les prérogatives de puissance publique dans la mesure où, en l'absence de contrat, le juge administratif considère qu'il appartient aux assemblées délibérantes des organes compétents de fixer un tarif. En revanche, ce jugement ne préjuge pas des résultats d'un éventuel litige indemnitaire qui pourrait être engagé par Suez.

C'est une avancée extrêmement positive dans le fait de reconnaître les prérogatives de puissance publique. La portée historique est à vérifier en fonction de la façon dont trancherait un juge saisi sur un recours indemnitaire de Suez.

M. le PRÉSIDENT.- Nous étions assez éloignés de la présentation du budget annexe de l'Eau mais je pense que vous en avez eu les éléments et c'est la deuxième fois, sauf erreur de ma part, que ce budget est soumis à notre instance.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

M. le PRÉSIDENT.- Le budget annexe de l'Eau est adopté à la majorité.

Nous passons au vote sur le budget de l'Office du tourisme.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.)

M. le PRÉSIDENT.- Ce budget est également adopté à la majorité.

Questions orales

M. le PRÉSIDENT.- J'ai été destinataire d'une question concernant le projet de déménagement du dépôt de bus Ile-de-France Mobilités de Brunoy, question posée par notre collègue Arnaud DEGEN.

Je vous indique qu'Ile-de-France Mobilités a cherché sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine un terrain disponible pour accueillir ce dépôt, sachant qu'il y a aujourd'hui deux dépôts pour couvrir l'agglomération, un dépôt à Draveil sur lequel il y a une procédure d'acquisition en cours auprès du propriétaire privé pour transformer le dépôt de bus et permettre l'acquisition de véhicules électriques. C'est ce qui est prévu dès lors que cette acquisition pourrait avoir lieu. S'agissant du dépôt du Val d'Yerres qui est aujourd'hui à Brunoy, il y a eu des recherches sur le territoire de notre agglomération qui n'ont pas abouti. Des discussions ont lieu aujourd'hui sur l'acquisition d'un terrain sur la commune de Varennes-Jarcy.

L'acquisition de ce terrain sur la commune de Varennes-Jarcy suppose des discussions avec la municipalité de Varennes-Jarcy qui peut légitimement s'interroger sur la circulation de ces bus sur sa commune et vraisemblablement, un accord pourrait être trouvé dès lors qu'un accès plus direct à la Francilienne pourrait être aménagé pour ces bus afin qu'ils viennent au niveau du Val d'Yerres Val de Seine.

Les discussions sont en cours et au moment où je vous parle, je n'ai pas de réponse définitive ni de la ville, ni d'Ile-de-France Mobilités, ni de l'Etat s'agissant de l'aménagement et de l'accès à la francilienne, mais c'est l'enjeu des discussions. Cela fait des années que des hypothèses ont été examinées sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine, mais aucune n'était satisfaisante pour Ile-de-France Mobilités.

Question 2 : la prévention spécialisée et les conséquences pour l'agglomération des décisions prises par le département.

Je vous fais grâce des termes très élogieux que vous tenez à l'attention des décisions du département qui, comme cela a été indiqué par Romain COLAS, ont été prises sciemment et avec beaucoup de bonheur. Je le dis avec humour, puisqu'à partir du moment où mes propos sont enregistrés, ils pourraient être déformés.

Ce débat a eu lieu, cela a été indiqué par Romain COLAS, lors de la dernière réunion des maires qui s'est tenue la semaine dernière. Sur proposition de Christine GARNIER, nous avons la volonté de conserver le même niveau d'ambition sur le territoire de l'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine et que des discussions sont engagées d'abord avec le département puis entre le département, l'agglomération et l'association de prévention Val d'Yerres Val de Seine pour maintenir ce niveau d'intervention.

Nous disposons de trois à quatre mois devant nous pour atterrir, mais je pense que vous avez eu l'orientation qui est de nature à vous rassurer si d'aventure vous étiez inquiet sur la volonté du territoire.

Les questions suivantes ne répondent pas aux canons de notre règlement intérieur, puisqu'elles concernent des questions qui touchent aux politiques départementales et pas aux politiques de l'agglomération.

M. CARRÈRE.- Lesquelles ?

M. le PRÉSIDENT.- Je vous lis la question : *« Alors que plusieurs de nos collègues sont vétustes et nécessitent des travaux urgents, c'est l'éducation et la jeunesse qui sont encore sacrifiées par*

la majorité départementale de M. DUROVRAY qui diminue le budget d'investissement et la dotation globale de fonctionnement des collèges. Quelles sont les conséquences concrètes de ces coupes pour les collèges de l'agglomération et qui ont déjà été mis l'an dernier au régime sec « fromage ou dessert » par le département ? Un impact sur l'activité et la fréquentation des conservatoires est-il à craindre, en particulier pour les élèves des classes CHAM et CHAD de nos collèges ».

Il s'agit clairement d'une compétence du département. Je vous invite à transmettre votre question au président du département qui se fera un plaisir d'y répondre. Si vous souhaitez que je vous indique comment, en dépit d'une baisse de 30 millions de ses recettes, le département a augmenté le budget de l'éducation de 6 millions, je pense que nous n'avons pas tout à fait le même vocabulaire sur ce que constituent des coupes budgétaires, mais j'aurais plaisir, en tant que président de département, à répondre à votre question.

La deuxième question du même acabit concerne la réduction des subventions accordées aux associations de solidarité par le département de l'Essonne, c'est là aussi une politique départementale. Le département n'a pas tutelle sur l'agglomération et l'agglomération n'a pas tutelle sur le département. Je me propose de répondre à votre question en tant que président de département mais pas dans cette enceinte.

La quatrième question concerne le réseau de transport de bus. Depuis cette annonce lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons échangé avec de nombreuses et nombreux habitants du territoire surpris de ne pas avoir été associés ni aux choix opérés ni sur leurs besoins éventuels qui auraient pu être pris en compte dans cette refonte, de même ils n'étaient pas, pour la plupart, informés de ces changements mis en place juste après les vacances scolaires. Quel est le plan de communication prévu pour déployer les nouveaux circuits ? Un dispositif spécifique de suivi de mise en place est-il prévu pour suivre le déploiement et corriger immédiatement les difficultés qui pourraient surgir afin d'assurer la plus grande fiabilité de ce service ?

En réponse, je vous indique que ce nouveau plan de déploiement a été prévu à la demande d'Ile-de-France Mobilités dans le cadre de la nouvelle délégation de service public confiée à Keolis il y a deux ans.

De nombreuses réunions ont été organisées sous la houlette de Valérie RAGOT, que je remercie, avec chacune des villes puis avec les villes collectivement pour donner une cohérence à l'ensemble de ces réseaux. Sauf erreur de ma part, des échanges se sont tenus également avec le Codev qui a été dans la boucle. Au-delà de cela, c'est de la responsabilité des élus que de travailler sur ces questions.

Sur les circuits, il n'y a pas de modifications énormes, il s'agit principalement, comme je l'ai indiqué en ouverture de séance, de connecter des lignes qui traversaient une partie seulement du territoire. En les connectant, il y aura de meilleures liaisons intercommunales à l'échelle de notre agglomération.

La communication, sans même attendre votre interpellation, avait été prévue avec Ile-de-France Mobilités et nous souhaitons qu'elle soit la plus précise et la plus au contact des usagers.

Nous serons attentifs à la mise en œuvre et nous imaginons bien que le 3 mars et les jours suivants il y aura un certain nombre d'interrogations et d'interpellations des habitants qui diront : que se passe-t-il, mon bus a changé ? Je n'ai pas été informé. Je ne trouve plus la numérotation, etc. Je demande simplement à l'ensemble des maires et à l'ensemble des acteurs publics d'être

attentifs et de relayer au maximum, je sais qu'ils le font, ces informations qui vont évidemment entraîner un changement pour nos concitoyens. C'est un changement pour la bonne cause.

J'espère que dans l'état d'esprit qui nous anime tous, nous serons en capacité d'accompagner les usagers et de corriger d'éventuelles difficultés que nous n'aurions pas imaginées. Je vous précise que ce n'est pas d'un claquement de doigts que l'on modifie une ligne ou un arrêt ou une difficulté, cela prend un peu de temps mais, évidemment, je vous invite à nous saisir, je m'adresse à l'ensemble du Conseil Communautaire, si d'aventure vous aviez connaissance de difficultés qui n'auraient pas été anticipées par les services de l'agglomération, les élus de l'agglomération et les maires qui ont travaillé sur ces questions.

J'en ai terminé avec les questions orales.

M. CARRÈRE.- Un commentaire par rapport aux questions 2 et 3. Savoir s'il va y avoir un impact par les choix pédagogiques que pourront faire les établissements sur les conservatoires du Val d'Yerres Val de Seine a quand même des conséquences importantes. Un certain nombre d'associations de notre territoire, en particulier les associations d'activité aquatique et d'insertion, sont aussi inquiètes sur les choix qui ont été faits par le département et se posent aussi des questions. Il faudra leur apporter des éléments de réponse.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord, mais les CHAM et les CHAD sont payées par l'agglomération.... Je ne vois pas du tout le lien.

Quant aux autres questions, l'agglomération n'a pas été destinataire des choix qui auraient pu être opérés sur les subventions aux associations ; elles n'ont pas été encore identifiées. Un dialogue est instruit entre les services du département et chacune des associations. Au vu de ces éléments, le président du département, et j'ai eu l'occasion d'en parler récemment avec lui, a l'intention d'adresser un courrier à chaque président d'agglomération pour donner les grandes lignes des politiques publiques et va inviter le président de l'agglomération à se rapprocher de ses services pour voir de quelle façon il peut y avoir un impact individualisé... quels sont les acteurs qui peuvent être touchés. Il est trop tôt pour le dire.

Je ne doute pas que le président de l'agglomération ainsi que les maires concernés regarderont de quelle façon nous pouvons assurer une continuité territoriale, une continuité du service public compte tenu des difficultés de notre collectivité départementale.

Je me permets, parce qu'il y a un état d'esprit, vous l'avez compris, le ton de la question orale était un peu vif mais au-delà de cela, toutes les collectivités sont en difficulté ; les collectivités départementales, et pas seulement celles de l'Essonne, font face à une situation inconnue depuis leur création. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'un certain nombre de décisions doivent être prises pour maintenir un budget qui soit légal et avec des choix qui sont compliqués.

On doit essayer de faire face ensemble et éviter de rajouter de l'inquiétude à l'inquiétude légitime que certains de nos concitoyens peuvent avoir par rapport à la vie de nos collectivités. Je pense qu'on est capable de faire front ensemble pour assurer des missions qui sont essentielles à la vie de nos territoires.

Une motion a également été déposée. Je vous laisse la présenter mais auparavant, je voulais vous indiquer, je ne sais pas si vous avez transmis des corrections, parce qu'il y avait plus que des coquilles. Dans votre motion vous proposiez des choses...

Mme CIEPLINSKI.- Il y a une erreur. Sur la coquille, c'est le scénario C, 23 h 30 ; c'est le couvre-feu actuel.

M. le PRÉSIDENT.- Vous proposiez de maintenir la situation actuelle.

Mme CIEPLINSKI.- La ligne du dessus, il y a « et » à la place de « a ».

M. le PRÉSIDENT.- Vous pouvez présenter cette motion, si vous le souhaitez. Je vous propose plutôt de la retirer au bénéfice à la fois de la réunion dont j'ai annoncé l'organisation au mois de mai avec tous les acteurs...

Mme CIEPLINSKI.- Je vais commencer par présenter rapidement l'état d'esprit.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous répondrai ensuite dans ce cas.

Mme CIEPLINSKI.- On avait déjà voté dans les communes une motion de ce type ou très proche il y a quelque temps liée à la collaboration avec l'association Drapo et il me semble aussi que la communauté d'agglomération l'avait votée.

Là, on votait notre propre plan de prévention bruit sur l'environnement et ADP est en train de construire le sien. L'idée en amont étant de redire notre attachement à un sommeil pour nos concitoyens, donc un couvre-feu *a minima* de 22 h 00 à 6 h 00 et si on ne peut pas suivre la recommandation de l'OMS, *a minima* de 23 h 00 à 6 h 00, soit une demi-heure de plus que le couvre-feu actuel, avec interdiction de décollage des avions bruyants au-delà de 22 h 00, ainsi qu'un plafonnement des mouvements annuels. Il y a quand même eu une augmentation entre les deux échéances de PPBE de 450 % du trafic aérien après 22 h 00 et cela nous inquiète.

M. le PRÉSIDENT.- Le sujet est complexe et mérite d'être traité sérieusement. Je ne dis pas que la motion n'est pas sérieuse, mais elle intervient après un cycle de discussions qui a eu lieu sur Orly et qui a abouti à un débat à la commission consultative de l'environnement (CCE) présidée par le préfet du Val-de-Marne avec un avis négatif de la CCE qui remonte au gouvernement pour un arrêté. Selon toute vraisemblance, il sera pris sur un scénario sur lequel les acteurs locaux auront émis un avis défavorable ; scénario A avec quelques amendements que votre serviteur, en tant que ministre des Transports, avait essayé d'introduire notamment pour éviter toute dérogation pour les départs tardifs, sauf mesure de sécurité publique.

On se rend compte qu'il y a beaucoup de dérogations qui sont accordées pour des situations plutôt de confort et que cette simple mesure permettrait de supprimer 40 % des vols les plus tardifs aujourd'hui, qui sont entre 23 h 00, et qui dépassent parfois 23 h 30, sachant que selon les plans de vol des compagnies aériennes, compte tenu du couvre-feu à 23 h 30, il n'y a plus d'avions qui atterrissent après 23 h 00 aujourd'hui...

M. CARRÈRE.- Normalement.

M. le PRÉSIDENT.- Oui normalement mais ce n'est pas la réalité. Il faut que la réalité se rapproche des règles qui sont fixées. C'étaient les quelques amendements que votre serviteur a pu proposer à la place qui était la sienne, sachant que le gouvernement ne peut pas prendre de mesures qui seraient plus contraignantes pour les compagnies aériennes que l'atteinte des objectifs fixés par la loi.

Il y a sur Orly, comme sur les autres aéroports français, un risque de contentieux des compagnies aériennes sur les mesures qui peuvent être prises par l'Etat, si elles étaient excessives par rapport à leur droit de décollage et d'atterrissage.

La difficulté, je ne crois pas l'avoir exprimé publiquement, mais je crois l'avoir dit devant les maires est que les mesures de bruit qui ont été faites pour l'élaboration du PPBE d'Orly, je ne sais plus en quelle année, n'ont pas été faites sur des bases fiables et seraient contestables en droit par les compagnies aériennes. Les études qui avaient été faites à l'époque, je ne sais pas ce qu'il s'est passé mais j'ai sans doute perdu une partie de l'explication, sont juridiquement contestables. La base juridique est très fragile. C'est la raison pour laquelle, en tant que ministre des Transports, j'avais contribué à dire, même si ce n'était pas de gaieté de cœur, qu'il faut que l'on essaie d'avoir des gains, même s'ils sont faibles, sur le scénario A avec quelques mesures complémentaires. Ça c'est la fin du processus.

Un nouveau processus va s'enclencher et vous l'avez exprimé dans l'exposé de votre motion, vous proposez que l'on prenne position avant même que le processus ne soit enclenché. Je ne crois pas qu'il le soit juridiquement à date, mais il le sera sans doute dans les prochaines semaines ou prochains mois.

C'est dans ce nouveau cadre que l'on doit effectuer un travail à la fois d'analyse mais aussi de propositions permettant de réduire le niveau de ces nuisances.

Le débat que j'ai commencé à initier avec les maires du Val d'Yerres Val de Seine, c'est un débat qui n'est pas facile mais qui me semble nécessaire, consiste à regarder les meilleures mesures qui peuvent être prises pour réduire les nuisances, ce qui nous importe tous autour de la table. Comment réduit-on les nuisances aujourd'hui ? Est-ce qu'on le fait de façon réglementaire, ce qui a toujours été la logique du territoire et la logique de l'Etat au travers des arrêtés, 6 octobre 1994, les mesures d'amplitudes horaires, de mouvements, etc. ? Ou est-ce que, compte tenu des avancées technologiques, on peut avoir un gain au moins aussi important voire supérieur par des mesures techniques, bruit des avions, etc., qui décollent et atterrissent sur les flancs de journée, le matin très tôt et le soir, mais qui aussi atterrissent et décollent toute la journée ?

Je n'ai pas de réponse définitive à cette question, mais je pense qu'elle mérite d'être posée et que l'on doit se faire une opinion sur ces enjeux. D'où la proposition de réunion que l'on a actée en Bureau communautaire avec tous les acteurs, c'est-à-dire ceux qui génèrent les nuisances, constructeurs d'avions ou motoristes, puisqu'on a invité Safran, compagnies aériennes, Transavia notamment, puisque c'est devenu la compagnie la plus importante à Orly, le gestionnaire d'infrastructure. J'ai également proposé que le directeur général de l'aviation civile puisse venir débattre de ces questions, ainsi que le président de l'Acnusa qui m'a répondu positivement pour participer à la réunion, président qui contrôle l'ensemble de ces opérations et qui sanctionne les aéronefs qui ne respectent pas les dispositions, afin qu'il puisse nous éclairer, lors d'une réunion la plus ouverte possible, sur ces enjeux et sur les moyens de réduire les nuisances aériennes sur notre territoire.

La proposition que je formule, c'est de dire que le nouveau PPBE, qui va s'inscrire dans une durée beaucoup plus longue, nous permet de faire ce travail d'analyse et d'échange au travers de la réunion publique et sans doute d'un débat au sein du Conseil Communautaire. Je n'ai aucune opposition à ce qu'on sanctionne ce débat par une délibération ou une motion, - il faudra voir sous quelle forme -, mais je trouverais plus opportun qu'on fasse ce travail et que l'on prenne position après avoir débattu avec des experts divers et variés de l'ensemble des options pour réduire les nuisances sur Orly.

Voilà la proposition que je formule.

Je serais ravi que vous vous rangiez à cet avis. Si vous ne vous rangez pas à cet avis, vous avez la faculté de soumettre aux voix la motion, simplement je recommanderais de la repousser au bénéfice d'un débat lors du Conseil Communautaire du mois de juin, ou à un Conseil Communautaire qui nous semblera opportun par rapport au débat sur le PPBE.

Mme CIEPLINSKI. - On la repousse à juin.

M. le PRÉSIDENT. - Juin étant un bel objectif, à mon avis...

Mme CIEPLINSKI. - On sursoit et on représentera la motion en juin, si besoin.

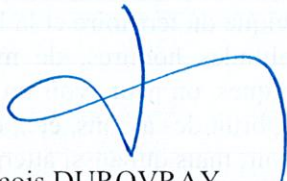
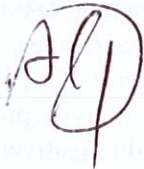
M. le PRÉSIDENT. - Je propose qu'on se cale et qu'on le fasse de façon collaborative en juin ou septembre, en fonction du calendrier, de l'analyse, du lancement du PPBE, qu'on le fasse à un moment opportun et que notre prise de position puisse être prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PPBE, mais au moment qui sera le calendrier le plus opportun.

Merci de cette prise de position qui me semble sage.

Nous en avons terminé avec l'examen de l'ordre du jour. Merci à toutes et tous.

(La séance est levée à 21 h 26.)

Eric ADAM
Conseiller Communautaire
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne